

ALGERIE : ASPECTS GENERAUX DE LA REFORME ECONOMIQUE

ALGERIE : ASPECTS GÉNÉRAUX DE LA REFORME ÉCONOMIQUE

M.E. BENISSAD

*Professeur Agrége Institut des Sciences Économiques
Université d'Alger*

Depuis l'indépendance l'Algérie a connu quelques crises de liquidités internationales. Mais pour la première fois depuis 1986, elle est soumise à une compression très forte de ses recettes internationales, à un « étranglement » externe sévère et persistant. Cette situation l'a obligée à certains ajustements (par exemple la réduction de la demande globale) ayant engendré des coûts sociaux énormes par le biais d'une austérité qui a certainement dépassé le seuil critique. Dans une certaine mesure, ce sont les problèmes financiers externes et par conséquent internes qui ont poussé le pouvoir politique à lancer une réforme économique ; mais il faut bien voir que ces mêmes difficultés financières ne sont pas faites pour faciliter la phase de transition d'une économie administrée vers une économie fonctionnant selon les règles du marché. C'est pourquoi sans aucun doute le processus de réforme économique véhicule une série de défis.

I - La Situation Actuelle

1 - L'économie algérienne est, depuis les années 70, marquée par plusieurs déséquilibres micro-économiques et macro-économiques entre lesquels il y a naturellement des interactions. Ces déséquilibres sont :

1 - des découvertes récurrentes des entreprises publiques et des exploitations agricoles que la rente pétrolière a permis longtemps de couvrir ;

2 - un affaissement du taux de croissance de l'économie qui a été négatif en 1987 (- 1,1 %) et en 1988 (- 1,8 %) ; une partie de cette récession est due au recul de la production agricole (- 12,8 % en 1988) ;

3 - une productivité physique extrêmement faible dans l'ensemble du secteur public ;

4 - une création monétaire inconsidérée pour soutenir le secteur productif d'Etat et financer le déficit du Trésor public ;

5 - une inflation remarquable (que les 12,3 % de majoration moyenne des prix de l'indice officiel en 1980-87 ne reflètent certainement pas) et qui s'est accélérée ces dernières années y compris en ce qui concerne les produits de la ménagère ;

Conférence publique prononcée à l'Université d'Alger le 5 Juin 1989.

6 - des pénuries chroniques qui dans certains cas ont entretenu le processus inflationiste sur le marché parallèle (qui est plutôt un marché libre) et dans d'autres cas ont alimenté une accumulation de liquidités par le secteur privé, par la population faute de pouvoir dépenser ces liquidités en biens et services. A cet égard la monnaie liquide (c'est à dire non immobilisée dans des comptes à terme auprès des institutions financières), la monnaie prête à être utilisée immédiatement si une opportunité de dépense se présentait constitue (avec ses 224 milliards DA en 1987 *plus de 71 %* du total des moyens de paiement disponibles dans l'économie algérienne (en 1987) ; c'est le taux le plus élevé dans le monde. Cette monnaie liquide forme donc une demande pour l'instant réprimée mais potentielle. Elle est dangereuse pour la stabilité du système économie et social. Il faut parvenir à l'éponger par le biais d'une politique monétaire et financière appropriée il y a lieu de noter que la seule monnaie fiduciaire détenue par la population en dehors des banques (97 milliards en 1987) se monte à plus d'une fois et demie le produit intérieur brut marocain et tunisien ce qui signifie que le libre-échange à l'échelon du Maghreb entraînerait à cause de la liquidité algérienne entre autres une inflation redoutable qui destabiliserait profondément sur le plan social nos partenaires.

2 - Ces derniers temps deux déséquilibres, inquiétants au moins à court terme, ont fini aussi par émerger :

1- des pressions très fortes (spécialement depuis 1986) sur la balance des paiements dues à la contraction de la capacité d'importation (largement tributaire du secteur des hydrocarbures) et au service de la dette extérieure (qui a atteint 62 % en 1988) découlant non pas seulement du volume de l'endettement international (23 milliards en 1988) et de sa « maturité » moyenne mais également de l'utilisation qui dans certains cas a pu être faite de ces capitaux étrangers ; c'est la un problème général à tous les pays du Tiers Monde et qui intéresse l'Algérie des deux dernières décennies. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que la réduction de la capacité d'importation entraîne ipso facto pour un pays endetté un recul de sa solvabilité réelle ou supposée et donc de ses possibilités de continuer à s'endetter pour financer ses paiements extérieurs ou son développement ;

2 - enfin la montée du chômage comme l'indique l'évolution des taux de sous-emploi urbain : 15,9 % en 1980 et 16,6 en 1987. Ce chômage qui touche en particulier les jeunes provient naturellement de l'évolution démographique mais également d'un ralentissement de la création d'emplois dans les années 80 comme conséquence d'une diminution du taux d'investissement, de la réorientation des investissements vers les secteurs improductifs et des incitations conférées au secteur public productif existant pour mieux utiliser ses effectifs de travailleurs (voire pour les réduire).

Dans le contexte de ces déséquilibres et celui également d'une économie à planification centralisée et impérative (qui est par nature gérée à l'aide « d'oukazes » et d'une superposition de contrôles « à priori » et à posteriori » sources d'une bureaucratie lourde, inefficace et coûteuse) a été décidé de lancer le processus de réforme économique. Sur le plan institutionnel cette dernière doit ouvrir la voie au démantèlement du cadre bureaucratique précédent ; au plan de la gestion de l'économie nationale elle doit inciter le pouvoir politique à l'usage d'instruments de régulation indirects. Tout ceci est synonyme de libéralisation même si à court terme il ne faut nullement s'attendre à ce que le principe du « laisser faire laisser aller », si cher aux néo-libéraux ait droit de cité. Mais il faut comprendre que la libéralisation économique est inséparable de la libéralisation

politique et réciproquement. Et l'instauration des libertés politiques n'a aucun sens sans l'instauration des libertés économiques et vice versa. Par conséquent l'ouverture économique doit être inscrite dans le processus de démocratisation politique que connaît à présent le pays.

II - La Régulation

Dans le champ institutionnel la nature du plan doit complètement changer. Globalement il est censé perdre son caractère impératif et centralisé. Il doit fixer au secteur productif des orientations à même de représenter le type d'évolution désiré par la société. A partir de ces orientations les différents agents économiques établissent leur stratégie de croissance sur la base du critère rentabilité financière; des comités de coordination sectorielle seront institués pour encourager le processus d'intégration nationale, mieux organiser les complémentarités alors que la réforme économique devrait charrier avec elle une économie de plus en plus concurrentielle même dans le secteur public. Néanmoins, l'organisme du plan continuera à jouer un rôle actif au sein de ces comités :

- i) peut être en s'opposant à la programmation de tel ou tel projet par une entreprise publique ;
- ii) et en demandant à une entreprise publique de réaliser un investissement jugé politiquement stratégique et qui, a priori ne l'intéresse pas ou est susceptible de lui créer des pertes financières. Dans ces conditions il est prévu qu'une convention soit établie entre le plan et l'entreprise fixant en ce qui concerne cet investissement les droits et obligations de chaque partie et notamment les compensations financières que l'Etat devra de ce fait verser à l'entreprise publique.

Ce rôle du plan *risque* de dénaturer la réforme économique si la masse des investissements suggérés ou imposés (bien que la forme soit sauvegardée puisqu'on utilise une convention au lieu d'une décision d'individualisation centralisée) représente un pourcentage élevé de l'investissement global des entreprises d'Etat. Une telle déviation affecterait tout le fonctionnement de l'économie puisque non seulement l'autonomie des entreprises serait un vain mot mais aussi les ressources financières - y compris celles des banques - iraient en priorité à ces investissements sélectionnés par le plan c'est-à-dire des investissements toujours centralisés.

Dans le domaine de la régulation les prix constituent un instrument de gestion indirecte important car c'est par le biais des prix que s'opère tout le « partage du gâteau » appelé revenu national, que s'effectue la répartition du revenu national. Quatre types de prix retiendront notre attention : le taux d'intérêt, les prix des biens et services, le taux de salaire et le taux de change. Il est bien connu qu'en Algérie les taux d'intérêt ont été pendant longtemps faibles. Ceci pouvait avoir trois incidences négatives pour le fonctionnement de l'économie :

- 1 les détenteurs de liquidités ne sont pas enclins à les placer en banque puisque leur rémunération est faible comparé aux autres possibilités de placement des fonds (par exemple comparé aux opérations sur le marché parallèle) ;

2 - les entreprises ont tendance à consommer des crédits de façon illimitée puisque leur usage ne coûte pas cher. De plus, dans les entreprises, où le calcul économique n'est pas ignoré, sur le plan technologique on a eu tendance à choisir les process à fort contenu de capital et exigeant relativement peu de main d'œuvre car le capital coûte peu par comparaison au taux de salaire jugé excessif ;

3 - les banques, mises dans l'incapacité de collecter l'épargne pour faire face à cette demande de crédit n'ont d'autre solution que de se tourner vers la Banque Centrale d'Algérie pour les soutenir par une émission de monnaie à un rythme élevé sans commune mesure avec l'évolution de la production. Il faut même souligner que cette solution arrangeait les banques car le loyer de l'argent auprès de la Banque Centrale n'était que de 2,75 % jusqu'à 1986 (depuis il est de 5 %), c'est-à-dire d'un coût inférieur à celui des dépôts à terme.

Ces effets pervers du niveau du loyer monimal de l'argent sont amplifiés par le fait que les taux d'intérêt réels sont négatifs : pour l'épargnant qui renonce à consommer et déposer ses économies à la caisse d'épargne ou auprès d'une banque sous forme de compte à terme, à l'aide de son capital et des intérêts qui lui sont associés il peut consommer de moins en moins d'une année sur l'autre car le taux d'inflation (qui érode le pouvoir d'achat) est plus élevé que le taux d'intérêt. Le taux d'intérêt négatif décourage l'épargne volontaire : Par contre, il stimule la demande de crédits puisque ces derniers ainsi que leur rémunération sont payés à l'aide d'une monnaie dépréciée ; de ce fait une subvention implicite est conférée par la banque à l'emprunteur.

Ceci étant, la situation de surliquidité comme la pénurie de ressources au niveau des banques ne peut être surmontée qu'en majorant fortement le taux d'intérêt pour attirer l'épargne vers les banques, inciter les entreprises à intégrer le loyer de l'argent comme une charge financière significative et détourner les banques commerciales de l'appel systématique à l'Institut d'Emission. Il faut cependant être réaliste et intégrer le mécanisme du taux d'intérêt dans le contexte de l'économie algérienne : pour que l'épargne (volontaire ou involontaire due à l'impossibilité de consommer) se tourne vers les banques il faut également que celles-ci inspirent davantage confiance et améliorent amplement la qualité de leurs services et la panoplie de leurs produits ; de même que des mesures drastiques sont à envisager pour restreindre les opportunités de « l'affairisme » (parasitaire et improductif) ouvertes par l'étendue actuelle de l'économie souterraine.

Quant au système des prix des biens et services il est loin d'être clair. Dans les années récentes il faut grossièrement distinguer trois catégories de prix :

i) les prix libres ; c'est le cas des viandes, des fruits et légumes dont les prix fluctuent en principe au gré de l'offre et de la demande . En fait la demande potentielle étant forte c'est l'offre (climat, intermédiaires, etc.) qui joue un rôle-clé ;

ii) les prix du marché parallèle (qui sont de fait des prix libres). Ces derniers sont susceptibles d'être fortement diminués si l'offre devenait plus élastique ;

iii) les prix contrôlés (sous une forme ou une autre) et dont beaucoup ont connu une majoration ces dernières années. Ces prix caractérisent notamment le secteur public qui les emploie pour céder (fréquemment à pertes) ses produits à un secteur commercial

privé qui (tablant sur la rareté) les redistribue à un prix cinq fois environ celui de leur acquisition. Ce secteur commercial privé s'accapare ce faisant une rente exorbitante. L'idée est par conséquent de réintroduire une certaine liberté des prix à la production au profit du secteur productif en veillant à ce que ce secteur n'abuse pas de sa position souvent monopoliste et à ce que les majorations de prix qui s'en suivront ne soient pas répercutées sur les utilisateurs par le secteur de la distribution ; l'un des moyens de contourner un pareil effet pervers, voire même d'enregistrer une baisse des prix finaux, c'est d'arriver à augmenter l'offre, à lui redonner une certaine élasticité. Sans cette dernière et on n'insistera jamais sur cet aspect, la libéralisation des prix va paver la route à une inflation explosive.

On peut dire que dans le cas algérien la libéralisation des prix (dont quelques produits essentiels peuvent être exclus) n'aura pas un effet significatif sur le niveau moyen des prix (comme en Chine ou en Yougoslavie) à une triple condition :

1 à court terme des mesures d'accompagnement doivent être prises pour accroître l'offre significativement et durablement (pour éviter le jeu d'anticipations de rupture d'approvisionnement et donc de stockages spéculatifs) ;

2 à court terme il faut mettre en place un suivi (à posteriori) du comportement des entreprises monopolistes en matière de prix ;

3 à moyen terme il y a lieu de réviser de fond en comble la politique du commerce extérieur qui fournit une protection abusive aux producteurs dont elle cultive l'inefficience (prix élevés pour une qualité médiocre) au détriment de la population et de l'exportabilité des produits locaux. Car la concurrence est le seul aiguillon véritable pour promouvoir une production efficace dans l'intérêt de l'utilisateur et du producteur domestiques mais aussi dans la perspective de l'intégration régionale (pour laquelle l'Algérie par ses institutions économiques, la structure de ses marchés, etc., est le seul pays à ne pas être relativement prêt).

Quant au taux de salaire réel, exprimé en pouvoir d'achat, il est considéré par certains experts comme trop élevé et donc défavorisant l'usage de procédés de production exigeant relativement plus de travail que de capital ; ce taux de salaire réel agirait donc, comme dans une économie de marché, contre la création d'emplois nouveaux et la résorption du chômage. Je crois que la majoration des taux d'intérêts aidant, le coût relatif du travail par rapport au capital est appelé à s'améliorer au profit des « process » de production à fort contenu du travail. Ensuite, il est certain que le taux de salaire réel s'est enormement dégradé au cours des années 80 et que ce phénomène a même sévèrement laminé le pouvoir d'achat des classes moyennes (dirigeants d'entreprises publiques, hauts fonctionnaires, etc.). Cet état de choses est dû à l'inflation qui a permis au secteur privé (notamment du secteur des services) d'accaparer l'essentiel du pouvoir d'achat perdu par les travailleurs ; c'est ainsi que le revenu national s'est socialement concentré davantage (ainsi d'ailleurs que le stock de liquidités caractérisant l'économie algérienne). La question reste de savoir si au cours de la phase de transition de la réforme économique il faut plaider pour un relèvement du taux de salaires. Présentement, une majoration des salaires peut compliquer l'œuvre indispensable de réforme car elle peut conduire aisément à une spirale inflationniste salaires-prix-salaires tout à fait stérile et susceptible d'être socialement destabilisatrice. Par contre si les mesures nécessaires

sont prises pour accroître l'offre de biens et services il est sûr que des pressions déflationnistes apparaîtront et amélioreront le pouvoir d'achat actuel des titulaires de revenus fixes (sans manipulation du taux de salaire nominal). De ce point de vue, la nécessité d'un pacte social apparaît clairement entre dirigeants et travailleurs.

Les transactions internationales officielles de l'Algérie s'effectuent à l'aide d'un taux de change officiel toujours considéré comme surevalué malgré la inflation rampante qu'il subit depuis 1987. En janvier 1989, le différentiel de change entre les marchés officiel et parallèle était de l'ordre de 400 %. La détérioration du cours du dinar sur le marché parallèle s'est aggravée lorsqu'en 1984 la technique de l'importation sans paiement a été réactivée et a de fait institutionnalisé le marché noir des devises (quoiqu'au plan du droit pénal les achats et ventes non-officiels de devises sont encore un délit). Cette technique a permis malgré tout l'importation de biens par la population et le secteur privé (6 milliards DA en 1988) pour alléger la compression des importations officielles (- 33 % en 1977 et 8 % en 1988 en termes physiques) liée à un recul brutal des recettes d'exportation en 1986 et à l'alourdissement du service de la dette. La surévaluation du dinar est le sous-produit de plusieurs facteurs institutionnels, monétaires ou réels et qui sont :

- l'inconvertibilité prononcée du dinar et la pratique d'un contrôle des changes très sévères ;
- une inflation qui a réduit le pouvoir d'achat domestique de l'unité monétaire nationale ;
- la pénurie de biens de toutes sortes (équipement, biens de consommation, etc.) ;
- les barrières freinant l'investissement privé localement ;
- et sans doute la lourdeur de la pression fiscale fort décourageante pour l'effort productif.

C'est pourquoi si la réforme économique parvient à éradiquer le marché parallèle des biens et services en garantissant une plus grande flexibilité de leur offre il faut s'attendre à une appréciation du taux de change parallèle du dinar. Cependant, le taux de change officiel restera quelque peu surévalué et c'est pourquoi il convient de le gérer après des années d'immobilisme en la matière. Faut-il alors dévaluer le dinar ? Selon les experts qui prônent la dévaluation, cette mesure devrait avoir pour effets positifs :

- d'accroître les ressources fiscales (notamment au niveau de la redevance pétrolière) ;
- de protéger davantage l'économie ;
- de stimuler la substitution d'importation par le changement des prix relatifs qu'elle entraîne ;
- d'encourager ou tout au moins de préparer les agents économiques à l'exportation.

Certains experts soutiennent que la dévaluation est présentement inopportune en Algérie pour deux raisons essentiellement :

i) l'effet sur les exportations non traditionnelles est incertain dans la mesure où les structures de production ne génèrent pas de surplus exportables. Quant aux exportations traditionnelles leur prix en devises est fixé par un cartel et leur offre, dans le cas algérien (sauf pour les gaz) serait de toute façon inélastique par rapport au prix ;

ii) l'effet prix sur les importations serait par contre socialement sensible et ceci risque d'affecter le revenu réel de la population (surtout qu'une large portion des importations est inélastique par rapport au prix).

De ces deux effets, c'est évidemment l'effet prix qui peut paraître le plus dangereux. Mais par le biais de subventions cet effet est susceptible d'être partiellement amorti ; l'avantage des subventions est d'indiquer à leurs bénéficiaires l'ampleur de leur inefficacité (secteur productif) qui ne peut être que temporairement compensée grâce à la solidarité nationale (secteur de la population) qui prend en charge une partie de la consommation finale.

Néanmoins beaucoup de gens s'interrogent légitimement sur l'utilité d'une modification du change. On peut répondre en soutenant qu'un taux de change plus réaliste permet :

i) au calcul économique d'être plus rationnel en donnant aux importations et aux exportations leur vrai prix ;

ii) de stimuler à terme de nouvelles exportations (industrielles notamment et peut être agricoles) ;

iii) d'organiser une distribution plus rationnelle des devises entre les importateurs et de conférer au dinar une plus forte convertibilité à condition que l'offre de devises soit plus significative.

La modification du taux de change, après une éventuelle institution temporaire d'un double marché du change, s'avère donc nécessaire d'autant plus que tous les autres instruments de contrôle du commerce extérieur (quotas, licence, monopoles, tarifs douaniers, etc.) ont été mis en œuvre. Ils ont certes assuré un équilibre des paiements extérieurs ces dernières années mais au détriment de la croissance économique ; c'est donc un équilibre de misère. La restauration d'une plus grande adaptabilité du taux de change du dinar doit servir une politique dynamique de la croissance et restituer à l'économie algérienne une flexibilité qu'elle a perdue depuis longtemps.

L'autre instrument important de la régulation réside dans le contrôle de la masse monétaire. Celle-ci possède trois sources et qui sont les avoirs extérieurs, le crédit à l'économie et les avances au Trésor. La première source de la masse monétaire - les avoirs extérieurs - sont le résultat cumulé des dépenses et des recettes extérieures du pays au cours des années précédentes (à la limite depuis 1962). Chaque fois qu'on exporte pour un dollar la Banque Centrale crée sa contrevaleur en dinars ; chaque fois qu'on importe pour un dollar, elle retire de la circulation monétaire son équivalent en dinars. Présentement les ressources externes dépendent des hydrocarbures et des prêts étrangers tandis que les dépenses sont dominées par les importations de biens et de services et le service de la dette extérieurs. La marge de manœuvre en courte période

dans le domaine des paiements extérieurs est très étroite. Cependant, une expansion de la monnaie dûe à des avoirs extérieurs importants ne serait pas trop inquiétante car ces avoirs constituent un pouvoir d'achat sur l'économie mondiale (dont on peut toujours tirer une réponse de l'offre, a « supply response » en cas de besoin). Il n'en est pas ainsi malheureusement des sources domestiques de la masse monétaire ; pour éviter des dérapages comme l'inflation ou la pénurie, il faut veiller à ce que la masse monétaire, créée par les crédits à l'économie ou les avances au Trésor, évolue de la même manière que l'offre de biens domestiques. En effet, une fois créée et distribuée dans l'économie la monnaie est un pouvoir d'achat potentiel auquel il faut assurer une contrepartie en termes physiques, de biens et services. Autrement, on aboutit au dérapage que je viens d'évoquer. Dans le cas de l'économie algérienne, compte tenu de l'inhibition de toute politique monétaire et financière active sous l'empire de la planification centralisée, l'évolution de la masse monétaire n'a jamais été adaptée à celle de l'offre réelle ; pour ne prendre que la période 1980 - 87 on y observe une croissance de la masse monétaire de 136 % alors que le produit global ne s'y est accru que de 32 %. Comment analyser cette expansion rapide des moyens de paiement en Algérie.

Tout d'abord en ce qui concerne les crédits à l'économie, ils se sont accrus sous l'influence du financement à moyen terme de l'investissement public planifié et celui des découverts d'exploitation permanents des entreprises publiques. Au cours des années 80, avec la recentralisation du financement de l'investissement public au niveau du Trésor, c'est plutôt les crédits d'exploitation des entreprises d'Etat qui ont appelé une expansion de la masse monétaire. Bien que sur le principe le crédit bancaire ait été toujours remboursable dans les faits l'endettement du secteur productif d'Etat auprès des banques a été considérable (en dépit des interventions ponctuelles du Trésor pour apurer ces dettes par le biais d'opérations d'assainissement et de restructuration financière). Le recours à un assouplissement accru des prix du secteur public lui donnera les moyens financiers d'entretenir des relations normales avec les banques et de respecter le principe de remboursabilité des crédits et de paiement des intérêts sans lequel aucun système bancaire au monde ne peut survivre. Il y a donc des règles de jeu à restaurer et aucun pays ne peut les outre passer indéfiniment sans risquer de détruire son tissu économique et social. Quant au Trésor public pour financer ses dépenses il dispose des recettes fiscales et parafiscales et de ressources temporaires acquises par l'emprunt (émission de bons du Trésor, bons d'équipement, etc.) ou tirées de ce qu'on continue d'appeler le circuit du Trésor (CCP, dépôts et consignations auprès des trésoreries et de la CNEP) et des excédents des institutions financières non monétaires (compagnies d'assurances, caisses de sécurité sociale et de retraite). Ces moyens ne lui suffisent malheureusement pas et il est alors contraint de solliciter l'émission de monnaie nouvelle par la Banque Centrale qui lui consent des avances (dont aucun texte législatif ne fixe un plafond) : en 1988 le déficit du Trésor, s'élevant à plus de 10 % du produit intérieur brut, a induit un appel consistant aux avances de l'Institut d'Emission. Le déficit du Trésor public a gonflé ces dernières années ; c'est une conséquence de la compression des recettes fiscales pétrolières. Du côté des emplois, ce déficit n'est pas produit par les dépenses de fonctionnement de l'Etat (qui sont couvertes par la fiscalité ordinaire) mais par les dépenses d'investissement de l'Etat d'une part et les prêts à long terme ainsi que les dotations qu'il consent aux entreprises publiques. Depuis 1979 s'est produite une recentralisation de l'investissement public faisant du Trésor le principal intermédiaire financier éclipsant les banques commerciales du financement du développement. Le contrôle de la masse monétaire par l'Institut d'Emission suppose le rétablissement d'une discipline rigoureuse dans l'usage des ressources monétaires tant par les entreprises

publiques que par le Trésor. D'ailleurs, la loi bancaire de septembre 1986 en cours d'application tend à redonner à la Banque Centrale d'Algérie les moyens juridiques d'une politique monétaire active (relèvement des taux d'intérêt, organisation d'un marché monétaire, plafond de refinancement pour les banques, etc.) ; mais celle-ci n'a de chance d'aboutir sans tension que si les entreprises d'Etat améliorent leurs performances physique et financière et si le Trésor réduit sa fonction d'intermédiation financière en décentralisant l'investissement public (conformément à l'esprit de l'autonomie et au rétablissement des lois du marché) ; dans la phrase transitoire le Trésor au lieu de se tourner vers les avances de la Banque Centrale pour financer ses opérations peut (après une préparation méticuleuse) émettre annuellement un emprunt à long terme auprès du public pour mobiliser une partie de la surliquidité qui entâche l'économie algérienne.

Après avoir envisagé les modalités de la régulation indirecte de l'économie il y a deux autres questions intéressant l'offre inhérentes à la réforme économique qu'on ne peut éluder et qui sont la question des sureffectifs et celle du secteur privé. En ce qui concerne les sureffectifs des entreprises d'Etat il y a lieu d'être nuancé à cause de leur écho social. Le principe est que dans un processus de production où il y a un excès de travailleurs par rapport aux « normes » cet excès doit être résorbé non pas nécessairement par le licenciement mais par une reconversion d'activité à l'intérieur (de préférence) ou à l'extérieur de l'entreprise publique concerné ; cette dernière qui restera sans doute l'instrument essentiel du développement économique à moyen terme, peut concevoir grâce à l'autonomie des investissements productifs adaptés à ce type de main d'œuvre. Le problème reste de s'assurer que ces sureffectifs existent étant donné que les capacités de production sont fréquemment sous-utilisées. Seules des opérations d'audit externe à l'entreprise peuvent réellement répondre à cette question. Mais l'objectif reste d'éradiquer les sureffectifs car ils constituent un gaspillage de ressources humaines (qui peuvent être utilisées productivement ailleurs), un lieu d'accaparement d'une partie du revenu national sans création de contrepartie (sans apport à la collectivité), une source de difficultés financières pour l'entreprise dont le problème de survie peut de ce fait être posé et enfin une source de majoration des prix des biens fabriqués par l'entreprise publique que toute la collectivité nationale est amenée à supporter. La question des sureffectifs peut être donc envisagée non pas seulement du point de vue social, de son impact sur la stabilité de l'emploi mais aussi en termes d'équité du point de vue de toute la collectivité. Ceci dit il me paraît utile que des mécanismes particuliers soient conçus pour l'assistance financière - temporaire - à ceux qui ont perdu leur emploi ou n'ont pas de travail. C'est la meilleure expression d'une solidarité nationale effective dans un Etat de droit à visage humain.

Pour ce qui est du secteur privé, il est évident que où il a été encouragé il a souvent constitué une source appréciable de création de biens et services et de valeur ajoutée. Il est bien connu que le secteur privé agricole en Algérie, malgré les restrictions qu'il a subie, reste à l'origine d'une bonne partie de la production agricole. L'encouragement dont il est question ne vise pas les prébendes ou les exemptions qu'on lui consent ou qu'on consent à certains entrepreneurs et pas à d'autres. L'ouverture effective signifie qu'on rassure le secteur privé sur la pérennité de son existence et qu'on lui donne tous les moyens d'investir et de produire en lui garantissant l'accès à l'équipement et aux matières premières de son choix. Car une ouverture limitée ou contrôlée est non seulement décourageante pour l'investisseur mais elle favorise la corruption, l'affairisme et l'émergence d'un capitalisme mercantile, improductif et parasitaire (comme ce fut le cas

avec « l'infatih » en Egypte). Ce qui est crucial c'est de canaliser toutes les ressources nationales vers l'élargissement de la base productive et d'éviter qu'à la faveur de la libération ne naîsse un capitalisme sauvage et n'apportant rien de positif à la collectivité nationale. Le même souci doit être manifesté à l'endroit du capital étranger dont le principe de la participation directe au développement économique de l'Algérie a toujours été admis au fond par le biais de sociétés mixtes, même privées, qui ont été créées depuis l'indépendance. Cette conception doit être étendu à l'investissement direct étranger, en dehors même des « joint ventures », comme certains pays socialistes l'ont fait. Le problème est à la fois économique et financier et se résume en un choix sommaire entre :

1 soit acheter un produit à l'extérieur à un devises intégrant entre autres les versements de salaires, de cotisations sociales et d'impôts, éléments pouvant dépasser 50 % du coût du produit ;

2 - soit autoriser la firme productrice (si elle le demande) à installer une succursale dans le pays, à y créer des emplois, à y verser salaires, impôts et cotisations sociales au moins (sans compter d'autres avantages possibles). Dans ce cas, le coût en devises du produit fabriqué sur place se limite aux importations d'inputs, au versement éventuel de salaires de cadres et à la part des bénéfices transférés à l'étranger.

Posé ainsi, ce problème n'a qu'une seule solution. D'ailleurs il ne faut pas se faire d'illusions : la firme étrangère préférerait exporter à partir de son pays d'origine si on lui donnait une garantie quant à la stabilité du marché national.

Mais très souvent, cette question est envisagée en termes politiques : on prétend que l'implantation de firmes multinationales peut former une source de « lobbies » à même d'être déstabilisatrice pour un Etat. Je crois que cette analyse est légère. D'abord un Etat fort et crédible ne peut avoir peur des firmes ayant investi dans le pays ; il en est ainsi des pays de l'Est. Ensuite, les multinationales qui ont des budgets largement supérieurs à ceux de beaucoup de pays du Tiers-Monde sont capables, si leur intérêt l'exige, de renverser bien des gouvernements sans qu'elles aient obligatoirement investi dans leur pays. Enfin, les entreprises étrangères ne sont pas toutes des multinationales, chose qu'on oublie trop souvent. C'est pourquoi la question de l'investissement du capital étranger doit être regardée non pas d'un œil dogmatique mais avec pragmatisme et dans le seul intérêt national. Car la grande leçon de la réforme économique si elle réussit c'est de réapprendre à chacun à calculer, à mieux calculer.

III. Conclusion :

Il faut bien voir que malgré la situation économique morose et, conjoncturelle qu'il est loisible de constater l'Algérie a des atouts majeurs pour avancer sur la voie du progrès. Parmi ces atouts j'en citerais trois :

1 le premier réside dans la dotation du pays en ressources humaines très dynamiques. De plus, l'Algérie possède des cadres en quantité importante ayant une bonne qualification. De ce point de vue il faut dire néanmoins que nous avons assisté depuis une quinzaine d'années à une dégradation inquiétante de la formation à tous les niveaux, y compris supérieur. C'est un domaine où la fuite en avant doit être stoppé car dans tout pays c'est l'homme et rien d'autre qui peut faire (ou ne pas faire) le développement matériel et culturel ;

2 – Le deuxième atout de l'Algérie c'est son industrie qui a été constituée depuis les années 70. Même si elle est mal utilisée, il n'en demeure pas moins qu'elle est là et que sous réserve d'améliorations dans la gestion que l'autonomie des entreprises devrait en principe faciliter, elle est capable d'élever fortement ses performances. L'Algérie est un des pays les plus industrialisés du monde arabe. Mais elle reste sous-industrialisée et « sous-développée » au sens étymologique comme l'exprime sa forte dépendance vis-à-vis de l'importation. C'est donc un marché important (nos voisins du Maghreb le savent) susceptible de déterminer beaucoup d'investissements diversificateurs de la structure de production ; sous réserve d'une gestion et d'une orientation rationnelle des ressources les perspectives de croissance économique demeurent bonnes pour long-temps ce qui ne signifie pas que l'évolution démographique ne doive pas être mieux maîtrisée ;

3 - enfin l'Algérie est dotée de richesses notables en hydrocarbures surtout le gaz - qui peuvent lui permettre, par le biais d'une conquête de nouveaux marchés (par définition stables, à long terme pour le gaz) de financer son développement conçu cette fois de façon efficace et dans le cadre d'une meilleure articulation sur la division régionale voire internationale du travail. L'efficacité à introduire dans nos processus de production et d'organisation est une nécessité, une obligation pour un développement économique et social stable et soutenu.